

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 20 juin 2019

Délibération N°19SP-1146

Objet	Compte administratif 2018
--------------	---------------------------

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST DÉCIDE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **d'approuver** la modification d'affectation du résultat 2017, suite à l'intégration des chiffres définitivement arrêtés des structures « Lorraine Parcours des Métiers » et ARIFOR comme suite :
 - chapitre 001 : - 434 397 856,81 €
 - le compte 1068 reste inchangé
 - chapitre 002 : 498 157 007,02 €

Le résultat cumulé de l'exercice 2017 est arrêté à la somme de 61 949 375,84 €

- **d'approuver** le Compte Administratif de la Région Grand Est pour 2018
- **de constater** que les dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 2 786 808 257,22 € et que les titres de recettes ont été émis pour 2 787 080 395,24 € (hors reprise du résultat)
- **de constater** que les dépenses et recettes d'ordre sont équilibrées et s'élèvent à 851 141 214,81 €
- **de constater** que le résultat de clôture s'élève à 272 138,02 €
- **d'arrêter** le Compte de Gestion 2018 établi par M. le Payeur Régional, qui est en tout point conforme au Compte Administratif 2018
- **de constater** que le résultat cumulé de clôture s'élève à 64 031 288,13 €

- **de prendre acte** du bilan de la gestion des engagements pluriannuels et des désaffectations et/ou annulations d'autorisations de programme et des autorisations d'engagement visées dans le rapport
- **d'adopter** le Compte Administratif 2018 tant en dépenses qu'en recettes ainsi que ses annexes
- **de prendre acte** du rapport relatif à la gestion de la dette de la collectivité
- **de prendre acte** du rapport financier rédigé en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- **de prendre acte** de la clôture du compte de gestion d'ARTECA
- **de prendre acte** du rapport sur les délégations du Président relatif aux adhésions et participations à des associations/organismes, dont la liste figure en annexe pour lesquels le Conseil Régional a versé une cotisation en 2018
- **de prendre acte** du rapport relatif à la gestion des régies sur délégation du Président.

Strasbourg le 20 juin 2019,

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. ROTTNER', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean ROTTNER